

COMMUNE DES CLAYES-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 24 novembre 2022

Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le 24 novembre à 19 h 30,

Le Conseil Municipal de la Commune des CLAYES-SOUS-BOIS, légalement convoqué, s'est assemblé en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe GUIGUEN.

Date de la convocation :
17 novembre 2022

Date de l'affichage :
17 novembre 2022

Présents : Monsieur Philippe GUIGUEN, Madame Catherine HUN, Monsieur Bertrand COQUARD, Madame Françoise BEAULIEU, Madame Christiane BONTEMPS, Monsieur Jean-Jacques LE COQ, Monsieur Philippe HURÉ, Madame Geneviève BOUSSINET, Madame Martine AMIOT, Monsieur César SILOU, Madame Elisabeth DOMINGUEZ, Monsieur Jean-Christophe TUAL, Madame Fabienne BOUCHEZ, Madame Fabienne VAUGARNY, Monsieur Benoît LEFORT, Monsieur Carlos PEREIRA, Madame Sophie STUCKI, Monsieur Youssef KOUTARI, Monsieur Benoît MONTAUT, Monsieur Gérard LEVY, Madame Dominique DUPUIS-GOYET, Madame Marcile DAVID, Monsieur Nicolas HUE, Monsieur Mathieu SEVAL, Madame Anne-Claire FREMONT, Monsieur Marc LEROUGE,
formant la majorité absolue des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir :

**Monsieur Bilel BSIKRI a donné pouvoir à Monsieur Philippe GUIGUEN,
Madame Martine PLASSART a donné pouvoir à Madame Catherine HUN,
Monsieur Cyrille LAMIAUX a donné pouvoir à Monsieur Bertrand COQUARD,
Madame Yasmine DJELAILIA a donné pouvoir à Madame Sophie STUCKI,
Madame Dalila DRIFF a donné pouvoir à Monsieur Mathieu SEVAL,
Madame Catherine GERONIMI a donné pouvoir à Madame Anne-Claire FREMONT**

Absent excusé : Monsieur Tanguy FARRUGIA

Secrétaire de séance : Madame Fabienne VAUGARNY.

====*==*==*==*

Le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022 a été approuvé à la majorité : 29 voix pour et 3 abstentions (Mesdames Monsieur Catherine GERONIMI, Anne-Claire FREMONT, Marc LEROUGE)

====*==*==*==*

Liste des décisions prises en application des pouvoirs que le Conseil Municipal a délégués à Monsieur le Maire.

N°22-215 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°3 au marché n°21MF005- Accord-cadre de fourniture de denrées alimentaires. Lot n°2 : viandes surgelées et produits surgelés (Les produits surgelés comprennent les pâtisseries, les fruits et les légumes, les plats élaborés et les produits traiteurs) avec la Société DISVAL de Châteauneuf-sur-Loire (45).

Dans le contexte de la crise économique actuelle et compte tenu de son secteur d'activité, la société DISVAL est confrontée à une hausse exponentielle du coût de ses matières premières. Il résulte de cette situation un bouleversement de l'économie du marché dans une proportion telle qu'il est nécessaire de prendre en compte ces hausses financières pour permettre au titulaire la poursuite de l'exécution des prestations.

Les clauses administratives particulières du marché prévoient une révision de prix. Or, celle-ci est neutralisée par une clause de butoir qui proscrie toute augmentation de prix au-delà de 3 %. L'avenant est pris afin de déroger à la clause de butoir prévue à l'article 5.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières avec prise d'effet au 1^{er} août 2022.

Dès que les prix seront revenus à la normale, le titulaire s'engage à prévenir le pouvoir adjudicateur par la transmission d'un bordereau des prix unitaires qui permettra l'élaboration d'un nouvel avenant de réajustement des prix.

N°22-216 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°3 au marché n°21MF005- Accord-cadre de fourniture de denrées alimentaires. Lot n°5 : Poissons surgelés avec la Société DISVAL de Châteauneuf-sur-Loire (45).

Dans le contexte de la crise économique actuelle et compte tenu de son secteur d'activité, la société DISVAL est confrontée à une hausse exponentielle du coût de ses matières premières. Il résulte de cette situation un bouleversement de l'économie du marché dans une proportion telle qu'il est nécessaire de prendre en compte ces hausses financières pour permettre au titulaire la poursuite de l'exécution des prestations.

Les clauses administratives particulières du marché prévoient une révision de prix. Or, celle-ci est neutralisée par une clause de butoir qui proscrie toute augmentation de prix au-delà de 3 %. L'avenant est pris afin de déroger à la clause de butoir prévue à l'article 5.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières avec prise d'effet au 1^{er} août 2022.

Dès que les prix seront revenus à la normale, le titulaire s'engage à prévenir le pouvoir adjudicateur par la transmission d'un bordereau des prix unitaires qui permettra l'élaboration d'un nouvel avenant de réajustement des prix.

N°22-217 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Marché 22MF033 – Fourniture de carburant et prestations annexes pour le parc automobile des membres du groupement de commandes constitué de la ville des Clayes-sous-Bois et de son Centre Communal d'Action Sociale avec la société WEX EUROPE SERVICES de Paris 1^{er}.

Coût : Les prix sont ajustables par référence au barème titulaire à la date du retrait. Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés au Bordereau des Prix Unitaires. Pour le Centre Communal d'Action Sociale, l'accord-cadre est conclu

sans montant minimum et avec un montant maximum sur 3 mois de 5 000,00 € HT. Pour la Ville, l'accord-cadre est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum sur 3 mois de 30 000,00 € HT.

N°22-218 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES – Service Loisirs-Animation

Objet : Contrat de location de jeux et de structures gonflables avec la Sarl FUNLOC de Montigny-le-Bretonneux le 14 septembre 2022 au Parc Carillon et destinée aux enfants fréquentant les accueils de loisirs Paul Eluard, Marcel Pagnol et Victor Hugo dans le cadre des activités des ALSH.

Coût : 1 734,00 € TTC

N°22-219 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de cession avec ROBIN PRODUCTION de Clichy (92) pour la présentation d'un spectacle de « Sandrine Sarroche » le 30 septembre 2022 à l'Espace Noiret.

Coût : 6 200,00 € HT soit 6 541,00 € TTC (TVA 5,5 %)

N°22-220 : DIRECTION DE L'URBANISME ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Objet : La ville souhaite faire bénéficier à ses commerçants ambulants ou temporaires (motorisés et non motorisés, hors manifestation et hors marché forain) d'un tarif de stationnement attractif et ce, pour permettre au développement de l'activité économique de la commune.

Cette redevance est payable d'avance et mensuellement.

Les tarifs sont applicables à compter de la date rendant exécutoire la décision.

Recettes :

- Commerces ambulants motorisés (food trucks) : 10,00 € TTC par demi-journée et par emplacement.

- Commerces ambulants non motorisés : 8,00 € TTC par demi-journée et par emplacement.

N°22-221 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. Jean-Pascal COLIBEAU, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique le 13 septembre 2022 à l'Espace Philippe Noiret lors de la préparation de la saison culturelle 2022/2023.

Coût : 105,60 € (salaire brut)

N°22-222 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat avec la SCOP Sarl YES HIGH TECH de St-Etienne (42) pour l'organisation d'un spectacle « Ce matin-là » le samedi 8 octobre 2022 à l'Espace Philippe Noiret.

Coût : 1 000,00 € HT soit 1 050,00 € TTC (TVA 5,5 %)

N°22-223 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Service des Sports –

Objet : Convention de mise à disposition ponctuelle, à titre gratuit, des installations sportives situées au Parc Carillon du 24 octobre au 1^{er} novembre 2022 dans le cadre du déroulement de sa manifestation « Trail'Oween ».

N°22-224 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat avec l'Association LA LOGGIA de Saint-Péran (35) pour l'organisation d'un spectacle intitulé « Silencis » le samedi 24 septembre 2022 à l'Espace Noiret.

Coût :

Spectacle	: 1 850,00 € HT
Frais de route	: 750,00 € HT
Total	: 2 600,00 € HT soit 2 743,00 € TTC (TVA 5,5 %)

N°22-225 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat avec l'entreprise TEMAL PRODUCTIONS de Montreuil-sous-Bois (93) pour l'organisation d'un spectacle « Hahaha » le 14 octobre 2022 à l'Espace Noiret.

Coût :

spectacle	: 3 850,00 € HT
Frais de transport	: 590,73 € HT (forfait)
Total	: 4 440,73 € HT soit 4 684,97 € TTC (TVA 5,5 %)

N°22-226 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Service des Sports –

Objet : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'installations sportives (terrain de football à 7 et de la cafétéria (ponctuellement) au Parc Carillon) pour l'Association Mõlkkyclayes pour la pratique de ses activités sportives.

Cette convention est conclue pour un an à compter du 1^{er} septembre 2022, renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder 4 ans.

N°22-227 : DIRECTION DES FINANCES

Objet : Convention de partenariat avec la Société LEYTON CTR d'Issy-les-Moulineaux (92) pour mener une mission d'analyse sur les pratiques de notre commune en matière de TVA, pour trouver des pistes d'économie et une récupération de crédits de TVA sur nos activités de billetterie de la saison culturelle et cinéma.

Cette mission permettra de :

- Constituer des dossiers destinés à obtenir des régularisations auprès des autorités compétentes pour les dossiers de réclamation et de crédit d'impôt,
- économiser par exonération, déduction, remboursement crédit TVA ou prime,
- optimiser notre fiscalité en matière de TVA, FCTVA et taxe sur les salaires

Coût : Pour chaque recommandation, mise en œuvre, la rémunération du prestataire est fixée à hauteur de 35 % des économies réalisées. En tout état de cause et quel que soit le montant global des économies, la rémunération du prestataire ne pourra être supérieure à 39 999 € HT.

N°22-228 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. Jean-Pascal COLIBEAU, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique du 23 au 24 septembre 2022 à l'Espace Philippe Noiret lors du spectacle « Silencis ».

Coût : 382,01 € (salaire brut)

N°22-229 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. Abdellah BOUAB, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique du 23 au 24 septembre 2022 à l'Espace Philippe Noiret lors du spectacle « Silencis ».

Coût : 382,01 € (salaire brut)

N°22-230 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Service des Sports –

Objet : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'installations sportives (gymnases Bourneton, Guimier, Espace Sportif Gilardi, stade Beltramini, terrain Rocheteau, Maison des Sports et les équipements sportifs du Parc Carillon pour l'association USMC pour la pratique de ses activités sportives.

Cette décision est prise pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2022 et est renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder 4 ans.

N°22-231 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Service des Sports –

Objet : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'installations sportives (gymnases Guimier, Bourneton, Espace Sportif Thierry Gilardi) pour l'Association Les Clayes-sous-Bois Basket (LCBB) pour la pratique de ses activités sportives.

Cette convention est conclue pour un an à compter du 1^{er} septembre 2022.

N°22-232 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Service des Sports –

Objet : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'installations sportives (Piste de BMX, butte de départ, locaux attenants et terrain de football à 8 et de la cafétéria (ponctuellement) au Parc Carillon) pour l'Association BMX Les Clayes-sous-Bois pour la pratique de ses activités sportives.

Cette convention est conclue pour un an à compter du 1^{er} septembre 2022, renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder 4 ans.

N°22-233 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Service des Sports –

Objet : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'installations sportives (gymnases Bourneton, Guimier, Espace Sportif Thierry Gilardi) pour l'Association Plaisir Les Clayes Handball (PLCHB) pour la pratique de ses activités sportives.

Cette convention est conclue pour un an à compter du 1^{er} septembre 2022, renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder 4 ans.

N°22-234 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Service des Sports –

Objet : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'installations sportives (gymnases Bourneton, Guimier, Espace Sportif Thierry Gilardi) pour le Comité Régional Sports Pour Tous Ile-de-France de Trappes pour la pratique de ses activités sportives.

Cette convention est conclue pour un an à compter du 1^{er} septembre 2022, renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder 4 ans.

N°22-235 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Service des Sports –

Objet : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'installations sportives (Espace Sportif Thierry Gilardi) pour le Comité Départemental de Randonnée Pédestre des Yvelines de Maurepas le 2 octobre 2022 dans le cadre de sa manifestation « Le Rando Challenge ».

N°22-236 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Service des Sports –

Objet : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'installations sportives (terrain de football à 8 et la cafétéria ponctuellement du parc Carillon et le stade Beltrami) pour l'Association Headless Hunt-Quidditch 78 pour la pratique de ses activités sportives.

Cette convention est conclue pour un an à compter du 1^{er} septembre 2022, renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder 4 ans.

N°22-237 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Service des Sports –

Objet : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'installations sportives (gymnases Bourneton, Guimier, Espace Sportif Thierry Gilardi) pour l'Association les Clayes de la Gym pour la pratique de ses activités sportives.

Cette convention est conclue pour un an à compter du 1^{er} septembre 2022, renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder 4 ans.

N°22-238 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Objet : Acte d'engagement pour les travaux de vitrerie de plusieurs bâtiments de la mairie, les écoles Marcel Pagnol, Paul Langevin, Henri Prou, René Coty, le Parc Jean Carillon et les locaux des boulistes avec la société VULCAIN de Paris 8^{ème}.

Coût : 1 975,37 € HT soit 2 370,44 € TTC (TVA 20 %)

N°22-239 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. Jean-Pascal COLIBEAU, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique du 29 au 30 septembre 2022 à l'Espace Philippe Noiret lors du spectacle « Sandrine SARROCHE ».

Coût : 483,00 € (salaire brut)

N°22-240 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. Abdellah BOUAB, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique du 29 au 30 septembre 2022 à l'Espace Philippe Noiret lors du spectacle « Sandrine SARROCHE ».

Coût : 478,53 € (salaire brut)

N°22-241 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. Pascal JAFFREZOU, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique du 29 au 30 septembre 2022 à l'Espace Philippe Noiret lors du spectacle « Sandrine SARROCHE ».

Coût : 478,53 € (salaire brut)

N°22-242 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Contrat avec la Société AS-TECH Solutions de Boirargues-Lattes (34) pour la maintenance et le service d'aide à l'exploitation d'un progiciel ayant pour fonction la gestion du patrimoine et des services généraux.

Le contrat est conclu pour une année à compter du 1^{er} octobre 2022. A défaut de dénonciation trois mois avant le terme, le contrat sera renouvelé chaque année dans toutes ses dispositions par tacite reconduction pour une nouvelle durée d'une année civile.

Coût :

Le contrat est gratuit la 1^{ère} année jusqu'au 30 septembre 2023 pour les 12 logiciels et jusqu'à la date d'installation N+1 pour les interfaces GF et RH.

A compter du 1^{er} octobre 2023 et jusqu'au 31 décembre 2023, le tarif forfaitaire annuel de 2 277,00 € HT pour l'utilisation des 12 progiciels sera appliqué au prorata temporis et sera révisé au 1^{er} janvier de chaque année.

Pour les interfaces GF et RH, le tarif forfaitaire annuel de 750,00 € HT s'appliquera au prorata temporis à compter de la date d'installation N+1 jusqu'au 30 décembre de N+1 et sera révisé au 1^{er} janvier de chaque année.

N°22-243 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Convention avec ACME Sas de Paris 11^{ème} pour la mise à disposition d'une exposition « Le porteur d'histoire » d'Alexis Michalik du 24 septembre au 16 octobre 2022 à l'Espace Noiret.

Coût : 50,00 € net

N°22-244 : DIRECTION DE L'URBANISME ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Objet : Convention de partenariat avec la société PETITSCOMMERCES de Paris 17^{ème} pour la mise en place, la gestion et la commercialisation d'une carte cadeau.

Cette carte cadeau permet de dynamiser le commerce local en améliorant la visibilité des commerces de proximité et en aidant les commerçants à développer leurs activités (augmenter leur chiffre d'affaires, attirer de nouveaux clients en boutique et de bénéficier d'une visibilité supplémentaire).

La prestation comprend : l'accompagnement conseil pour la mise en place de la carte cadeau, l'abonnement à Petitscommerces, la communication et la mise en place de la campagne de communication comprenant la distribution de cartes cadeaux afin de faire connaître le dispositif auprès des habitants.

Coût : 12 650,00 HT € soit **15 180,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°22-245 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Avenant n°1 au contrat de cession pour le spectacle « Ce matin-là » avec la SCOP Sarl YES HIGH TECH de St-Etienne (42).

Cet avenant concerne, à la suite d'un commun accord entre les deux parties, les modalités de prise en charge des frais d'hébergement et le coût de la location d'une voiture.

Ainsi, la ville prendra à sa charge, d'une part, les deux nuits d'hébergement en hôtel pour 2 personnes les 7 et 8 octobre 2022 et, d'autre part, le coût de la voiture de location.

Les autres dispositions du contrat, non modifiées demeurent inchangées.

N°22-246 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Avenant n°1 au contrat de cession pour le spectacle « Hahaha » avec la société TEMAL PRODUCTIONS de Montreuil-sous-Bois (93).

Cet avenant concerne, à la suite d'un commun accord entre les deux parties, les modalités de prise en charge des frais de séjour.

Ainsi, la ville prendra à sa charge, d'une part, les défraiements du déjeuner du 14 octobre 2022 et, d'autre part, une nuit d'hôtel pour 3 personnes le 14 octobre 2022

Les autres dispositions du contrat, non modifiées demeurent inchangées.

N°22- 247: DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Service des Sports –

Objet : Convention annuelle de mise à disposition, à titre gracieux, d'installations sportives (gymnase Guimier, stade JF Beltramini, terrain Dominique Rocheteau) avec l'association Entraide Universitaire – Etablissement IME-SESSAD René Fontaine pour la pratique de ses activités sportives.

Cette convention est conclue du 2 septembre 2022 au 8 juillet 2023.

N°22-248 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. Jean-Pascal COLIBEAU, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique les 5-7 et 8 octobre 2022 à l'Espace Philippe Noiret lors du spectacle scolaire « Juste une goutte » et lors du spectacle tout public « Ce matin-là ».

Coût : 572,08 € (salaire brut)

N°22-249 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. Abdellah BOUAB, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique les 5 et 8 octobre 2022 à l'Espace Philippe Noiret lors du spectacle scolaire « Juste une goutte » et lors du spectacle tout public « Ce matin-là ».

Coût : 390,00 € (salaire brut)

N°22-250 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec Mme Juliette AZZOPARDI, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique du 20 au 23 septembre 2022 à l'Espace Philippe Noiret lors de la préparation de la saison culturelle 2022/2023.

Coût : 1 920,84 € (salaire brut)

N°22-251 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec Mme Marion REBMANN, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique du 21 au 24 septembre 2022 à l'Espace Philippe Noiret lors de la préparation de la saison culturelle 2022/2023.

Coût : 1 849,32 € (salaire brut)

N°22-252 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de cession avec PONY PRODUCTION de Paris 18^{ème} pour l'organisation d'un spectacle « Les Vivants » le 18 avril 2023 à l'Espace Noiret.

Coût : 5 500,00 € TTC (TVA 5,5 %)

Les frais de restauration et les frais d'hébergement seront pris en charge par la ville.

N°22-253 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES – Crèche Familiale -

Objet : Contrat avec le Centre de Création et de Diffusion Musicales de Vaux-le-Pénil (77) pour 4 représentations du spectacle « Le voyage au pays des lumières de Noël » le 5 décembre 2022 à l'Espace D.W Winnicott pour les enfants fréquentant la crèche familiale et le multi accueil.

Coût : 1 890,00 € TTC

N°22-254 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Contrat de service pour un logiciel Espace Citoyens premium et un logiciel Arpège Diffusion avec la société ARPEGE de St-Sébastien-sur-Loire (44).

Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023, renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 3 ans.

Coût : 33 231,90 € HT soit 39 878,29 € TTC (TVA 20 %)

N°22-255 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Contrat de service pour un logiciel Payzen pour le règlement des factures ou l'alimentation d'un compte-famille par l'Espace Citoyens avec la société ARPEGE de St-Sébastien-sur-Loire (44).

Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023, renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 3 ans.

Coût : 1 709,03 € HT soit 2 050,83 € TTC (TVA 20 %)

N°22-256 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Contrat de service pour l'hébergement des logiciels Concerto Mobil Opus et Concerto Opus avec la société ARPEGE de St-Sébastien-sur-Loire (44).

Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023, renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 3 ans.

Coût : 12 240,24 € HT soit 14 688,28 € TTC (TVA 20 %)

N°22-257 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. Abdellah BOUAB, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique le 13 octobre 2022 à l'Espace Philippe Noiret lors du spectacle « Hahaha ».

Coût : 196,56 € (salaire brut)

N°22-258 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES - Service Loisirs Animation

Objet : Convention avec la Société KADY COACH SPORTIVE de Voisins-le-Bretonneux pour l'organisation d'ateliers collectifs « stage de danse » du 24 au 26 octobre 2022. Ces stages sont destinés aux enfants fréquentant les accueils de loisirs Paul Eluard et DW Winnicott dans le cadre des activités de l'ALSH.

Coût : 600,00 € net (non assujetti à la TVA)

N°22-259 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. Abdellah BOUAB, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique du 16 au 18 octobre 2022 à l'Espace Philippe Noiret lors du spectacle « Méridio ».

Coût : 487,40 € (salaire brut)

N°22-260 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. Jean-Pascal COLIBEAU, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique du 16 au 18 octobre 2022 à l'Espace Philippe Noiret lors du spectacle « Méridio ».

Coût : 381,39 € (salaire brut)

N°22-261 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. Toufik ARAF, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique du 17 au 18 octobre 2022 à l'Espace Philippe Noiret lors du spectacle « Méridio ».

Coût : 381,39 € (salaire brut)

N°22-262 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Objet : Don du Département des Yvelines d'un véhicule Peugeot immatriculé EY-927-FG au profit de la commune.

N°22-263 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Service Jeunesse & Vie de Quartier -

Objet : Contrat de cession avec l'Entreprise ABRICOT COMEVENT de Bages (66) pour une prestation de maquillage (2 maquilleuses) le 31 octobre 2022 à l'Espace Philippe Noiret dans le cadre de la journée d'Halloween à destination de la population.

Coût : 700,00 € net

**N°22-264 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Avenant n°2 à l'accord-cadre de fourniture de denrées alimentaires. Lot 7 : pains divers et pâtisseries fraîches avec la Société LA GRANDE BOULANGERIE DE PARIS (LGBP) de Bezons (95).

Coût : les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des Prix Unitaire et de catalogue du fournisseur auquel sera appliqué un rabais moyen de 46 %.
L'article 5.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) prévoit que les modalités de variation des prix s'opèrent par ajustement des prix, annuellement, par référence à la mercuriale. La référence utilisée est la RNM (Réseau des Nouvelles des Marchés). Pour les prix catalogue et ceux non soumis à la mercuriale, les prix sont révisables par ajustement sur le barème du titulaire.

**N°22-265 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU DEVELOPPEMENT
DURABLE**

Objet : Demande de subvention de 85 000,00 € auprès du Conseil Départemental des Yvelines dans le cadre de la « restauration des patrimoines historiques 2020-2023 » pour la restauration des deux tours situées au Parc de Diane dans l'intérêt de préserver le patrimoine architectural, historique et local sur la Commune.

**N°22-266 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Service
Jeunesse & Vie de Quartier -**

Objet : Contrat de cession avec l'Association ZLM PRODUCTIONS de Prayssas (47) pour l'organisation d'un spectacle « Black Cotton » le 31 octobre 2022 au Parc de Diane dans le cadre de la soirée d'Halloween.

Coût : 3 493,50 € TTC

N°22-267 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Service des Sports –

Objet : Convention de mise à disposition d'installations sportives (Stade JF Beltramini, terrain Dominique Rocheteau et un agent d'astreinte) avec l'Union Sportive Municipale des Clayes-sous-Bois les 29 et 30 octobre 2022 pour le déroulement des Tournois de la section USMC Football, puisque ces installations sportives sont normalement fermées.

Coût : les locaux sont loués en fonction du coût réel de l'amplitude horaire du déroulement de ces tournois du fait de la présence d'un agent d'astreinte.

**N°22-268 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace
Philippe Noiret**

Objet : Convention avec Monsieur Pascal ZABUS (Lord Wilmore) des Clayes-sous-Bois pour l'organisation d'une exposition « La coupe du monde de Lord Wilmore » du 12 novembre au 4 décembre 2022 à l'Espace Philippe Noiret.

Coût : 1 000,00 € net

N°22-269 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES – Service Loisirs-Animation

Objet : Contrat avec l'Association ACTES EN THEATRE de Ris-Orangis (91) pour la présentation du spectacle « Nous sommes tous pas pareils » le 4 novembre 2022 matin à l'ALSH D.W Winnocott et le spectacle « Même pas moche le 4 novembre après-midi à l'ALSH Paul Eluard.

Coût : 1 350,00 € net

N°22-270 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Marché public n°22MF027 – Acquisition de deux camions polybennes neufs ou d'occasion pour le Centre Technique Municipal avec la Société MANTES VEHICULES INDUSTRIELS de Rosny-sur-Seine (78).

Coût : 84 000,00 € HT soit 100 800,00 € TTC (TVA 20 %)

~~*~*~*~*~*~*~*~*

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Municipal :

2022-067 : AVANCE DE SUBVENTION AU C.C.A.S – EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Approuve le vote d'une avance sur la subvention de fonctionnement 2023 au CCAS à hauteur de 25 % de celle votée en 2022, soit 243 812 €.

ARTICLE 2 : Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2023

2022-068 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 23 voix pour et 9 abstentions (Mesdames Messieurs Gérard LEVY, Dominique DUPUIS-GOYET, Marcile DAVID, Nicolas HUE, Mathieu SEVAL, Dalila DRIF, Catherine GERONIMI, Anne-Claire FREMONT, Marc LEROUGE)

ARTICLE 1 : Autorise le montant et l'affectation des crédits tels que :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021 BUDGET VILLE

Cha p.	Libellé	Pour mémoire Budget 2022	Montant au taux de 25%	VOTE
010	STOCKS (5)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	176 684,00	44 921,00	44 921,00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 870 237,00	717 559,25	717 559,25
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	135 000,00	33 750,00	33 750,00
	Total des opérations d'équipement	1 160 000,00	290 000,00	290 000,00
	Total des dépenses d'équipement	4 344 921,00	1 086 230,25	1 086 230,25
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	Total des dépenses financières			
45...	Total des opé.pour compte de tiers(8)			
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 344 921,00	1 086 230,25	1 086 230,25

2022-069 : ACCEPTATION DU PRINCIPE DE RETROCESSION DE LA PARCELLE AE418 SITUEE 47 AVENUE DE VILLEPREUX A LA COMMUNE ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Décide d'accepter le principe de rétrocession à l'euro symbolique de la parcelle AE 418 d'une superficie de 12 m² située 47 avenue de Villepreux,

ARTICLE 2 : Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ultérieur nécessaire à la réalisation de cette opération,

ARTICLE 3 : Décide de classer dans le domaine public communal, la parcelle AE 418, d'une surface de 12 m².

2022-070 : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT LORSQUE LA NATURE DES FONCTIONS OU LES BESOINS DES SERVICES LE JUSTIFIENT ET SOUS RESERVE QU'AUCUN FONCTIONNAIRE N'AIT PU ETRE RECRUTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Autorise le Maire à recruter un agent contractuel sur l'emploi permanent pour le grade d'Educateur Territorial des Jeunes Enfants relevant de la catégorie hiérarchique A. L'agent réalisera des missions de Responsable du Relais Petite Enfance à temps complet, pour une durée déterminée de 3 ans.

ARTICLE 2 : Précise que l'agent devra justifier à minima d'un diplôme de niveau 2 (bac+3), et d'une expérience professionnelle similaire et significative ; sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités prévus par délibération.

ARTICLE 3 : Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'année en cours (chapitre 012).

2022-071 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Approuve la modification du tableau des effectifs comme suit :

Grades	Nombre de postes		
	Initial	Créations ou Suppressions	Final
Filière Administrative			
Attaché principal	4	- 1	3
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	4	-1	3
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	3	-1	2
Rédacteur	9	+1	10
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	17	-3	14
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	11	+1	12
Adjoint administratif	8	-1	7
Filière Médico-sociale			
Educateur de Jeunes Enfants	3	-1	2
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	6	-1	5
Auxiliaire de puériculture de classe normale	8	-1	7
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	4	-1	3

ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	3	+2	5
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	12	-1	11
Filière Animation			
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	1	-1	0
Animateur	9	-2	7
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	17	-1	16
Filière Technique			
Agent de maîtrise principal	14	+1	15
Agent de maîtrise	11	-1	10
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	3	-1	2
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	33	+1	34
Adjoint technique	72	+1	73

2022-072 : RENOUELEMENT DU LABEL INFORMATION JEUNESSE (IJ)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : autorise Monsieur le Maire à demander le renouvellement du label Information Jeunesse pour une durée de six ans à la Direction Régionale Académique, à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports ayant son siège social 6, rue Eugène OUDINE – 75013 Paris et représenté par Monsieur Éric Quenault, délégué Régional Académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

ARTICLE 2 : la Ville des Clayes-sous-Bois s'engage à mettre en place, à l'échelon local, une information de qualité en direction des jeunes clétiens et répondant à leurs besoins,

2022-073 : AVENANT AU PROJET DE FONCTIONNEMENT DU RELAIS DE LA PETITE ENFANCE (RPE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : autorise le maire à signer l'avenant au projet de fonctionnement du « Relais petite enfance » à compter du 1^{er} janvier 2022

2022-074 : AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DU RELAIS DE LA PETITE ENFANCE (RPE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : autorise le maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement – Prestation de service « Relais petite enfance » - RPE – Missions renforcées – bonus « Territoire CTG ».

2022-075 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES POUR LE PLAN DE DEPLOIEMENT NUMERIQUE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 31 voix pour (Monsieur Bertrand COQUARD ne prend pas part au vote)

ARTICLE 1 : Autorise le Maire à solliciter la subvention du Conseil Départemental des Yvelines pour un montant maximum de 290 150 € au titre du « Plan de déploiement numérique scolaire » dans le cadre du contrat Yvelines Territoires.

ARTICLE 2 : Autorise le Maire à solliciter le Fonds de concours d'investissement de Saint-Quentin-en-Yvelines pour un montant maximum de 116 060 €, au titre du « Plan de déploiement numérique scolaire » dans le cadre du contrat Yvelines Territoires, et conformément à l'article L5216-5 VI du Code général des Collectivités territoriales.

ARTICLE 3 : Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention de soutien à l'investissement des équipements de la commune des Clayes-sous-Bois pour le « Plan de déploiement numérique scolaire » dans le cadre du contrat Yvelines Territoires et en partenariat avec l'Education Nationale ainsi que toutes pièces y afférent.

ARTICLE 4 : Dit que les crédits sont inscrits aux Budget Primitif 2022 et seront inscrits aux budgets considérés.

2022-076 : CONVENTION PORTANT ACCORD DE PARTAGE AUX FRAIS D'ECOLAGE AVEC LA VILLE DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX POUR L'ACCUEIL D'UN ENFANT PORTEUR DE HANDICAP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Approuve la convention entre la Ville de Montigny-le-Bretonneux et la Ville des Clayes-sous-Bois et autorise Monsieur le Maire à la signer.

2022-077 : CONVENTION PORTANT ACCORD DE PARTAGE AUX FRAIS D'ECOLAGE AVEC LA VILLE DE NOISY-LE-ROI POUR L'ACCUEIL D'UN ENFANT PORTEUR DE HANDICAP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Approuve la convention entre la Ville de Noisy-le-Roi et la Ville des Clayes-sous-Bois et autorise Monsieur le Maire à la signer.

2022-078 : CONVENTION PORTANT ACCORD DE PARTAGE AUX FRAIS D'ECOLAGE AVEC LA VILLE DE SAINT-CYR-L'ECOLE POUR L'ACCUEIL DE DEUX ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Approuve la convention entre la Ville de Saint-Cyr-l'Ecole et la Ville des Clayes-sous-Bois et autorise Monsieur le Maire à la signer.

2022-079 : CONVENTION PORTANT ACCORD DE PARTAGE AUX FRAIS D'ECOLAGE AVEC LA VILLE DE SAINT-CYR-L'ECOLE POUR L'ACCUEIL D'UN ENFANT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Approuve la convention entre la Ville de Saint-Cyr-l'Ecole et la Ville des Clayes-sous-Bois et autorise Monsieur le Maire à la signer.

2022-080 : CONVENTION PORTANT ACCORD DE PARTAGE AUX FRAIS D'ECOLAGE AVEC LA VILLE DE VELIZY-VILLACOUBLAY POUR L'ACCUEIL DE DEUX ENFANTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Approuve la convention entre la Ville de Saint-Cyr-l'Ecole et la Ville des Clayes-sous-Bois et autorise Monsieur le Maire à la signer.

2022-081 : CONVENTION AVEC LA PISCINE INTERCOMMUNALE SALVADOR ALLENDE ENTRE LA COMMUNE DES CLAYES-SOUS-BOIS ET SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES POUR LES CENTRES DE LOISIRS ET CAP'ADOS – ANNEE 2022/2023 (PERIODES VACANCES DE LA TOUSSAINT, NOEL ET PRINTEMPS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : autorise le maire à signer la convention pour les centres de loisirs et le cap ados à la piscine intercommunale Salvador Allende pendant les vacances de la Toussaint, Noël et Printemps 2022/2023.

2022-082 : CONVENTION POUR LE PRÊT D'EXPOSITION A TITRE GRATUIT DANS LE CADRE DE LA SAISON CULTURELLE 2022/2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : autorise le maire à signer la convention d'exposition à titre gratuit de « 3 figures de l'école d'art Duperré » proposée par Mesdames Armelle Berthier et Cécile-Marie HADRIEN du 11 mars au 2 avril 2023

Les délibérations peuvent être consultées, dans leur intégralité, en mairie.

Pour affichage, le 1^{er} décembre 2022

Le Maire,



Philippe GUIGUEN